



**GOVERNEMENT DE WALLONIE**  
Séance du jeudi 29 avril 2021

**COMMUNIQUÉ DE PRESSE**

**Sylvain JONCKHEERE**  
Porte-parole  
Cabinet du Ministre-Président de Wallonie  
0495/74.97.40  
[sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be](mailto:sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be)



## **TABLE DES MATIERES**

|   |          |
|---|----------|
| <b>Le Gouvernement renouvelle sa convention-cadre à Agricall.....</b>   | <b>3</b> |
| <b>Accès aux soins de santé pour tous en Wallonie : nouvel appel à projets pour améliorer, créer et développer des maisons médicales dans les zones rurales .....</b> | <b>4</b> |
| <b>Quel avenir pour le Triage Lavoir du Centre .....</b>  | <b>5</b> |
| <b>Approbation du contrat de gestion de l'ASBL PoWalCo .....</b>  | <b>7</b> |
| <b>Traitement des eaux usées : primes revues à la hausse pour les particuliers.....</b>   | <b>8</b> |



## Le Gouvernement renouvelle sa convention-cadre à Agricall

**Sur proposition des Ministres de l'Agriculture Willy BORSUS et de la Santé, Christie MORREALE et après évaluation, le Gouvernement a validé le renouvellement de la convention-cadre à l'a.s.b.l. Agricall Wallonie. Cette convention cadre de 3 ans (2021-2024) comprend une subvention annuelle de 1.155.190 €.**

La convention a pour objectif d'accompagner les acteurs ruraux en difficultés structurelles ou conjoncturelles, en Région wallonne. Elle s'étend sur 3 ans (de mai 2021 à avril 2024) avec une subvention annuelle de 1.155.190 €.

Agricall Wallonie offre depuis plusieurs années aux agriculteurs et agricultrices en difficulté un accompagnement global qui s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire expérimentée et une collaboration en réseau, permettant d'aider les agriculteurs et agricultrices dans la poursuite de leur activité, la reconversion partielle ou totale ou le passage réussi à la pension.

De nombreux facteurs agissent sur la situation des agriculteurs wallons et les mettent parfois en difficulté, comme par exemples la fluctuation des prix sur le marché mondial, la mise en application des réglementations européennes qui imposent des adaptations, des investissements importants pour les exploitants, la réduction de certaines aides et prix garantis, la charge administrative élevée, la spéculation foncière, le coût des intrants, les années successives de sécheresse, etc.

Les difficultés se traduisent dans certains cas en diminution d'emplois, précarisation, surendettement, accroissement des risques professionnels (stress, accidents), problèmes de santé, etc. Les difficultés psychologiques et sociales sont d'autant plus préoccupantes dans le cas où l'agriculteur.trice est isolé.e (célibataire, veuf.ve ou séparé.e). C'est pourquoi un travail de concert doit être, suivant les situations, mené entre Agricall et les services spécialisés de proximité (médecin traitant, service de santé mentale, équipe mobile, mutuelle, centre de prévention du suicide, ...).

Outre cette mission globale de soutien aux agriculteur.trice.s, Agricall remplit également une mission d'appui à la gestion financière agricole pour agir en interface entre le monde agricole et les institutions bancaires.

Willy BORSUS : « *Agricall, au travers du soutien qu'il apporte à nos agriculteurs et producteurs, exerce une mission capitale. Nos agriculteurs sont confrontés quotidiennement à de nombreux défis et sont parfois seuls pour y faire face. Il est primordial de leur rappeler qu'ils peuvent bénéficier d'aide et de soutien lors de moments plus difficiles comme durant les crises, par exemple.* »

Christie MORREALE : « *Depuis plusieurs années, le monde agricole souffre. Les agriculteurs et agricultrices en détresse savent qu'ils ont, avec Agricall, des professionnels qui sont là pour les écouter, les aider et les accompagner pour surmonter leurs difficultés. Cette nouvelle convention cadre, c'est un signal que donne le Gouvernement au monde agricole pour lui rappeler son soutien. C'est également une reconnaissance de la qualité du travail mené par Agricall.* »

---

### CONTACTS PRESSE :

**Pauline Bievez | Porte-parole de Willy BORSUS**

0477/38.45.01 – [pauline.bievez@gov.wallonie.be](mailto:pauline.bievez@gov.wallonie.be)

**Stéphanie Wilmet | Porte-parole de Christie MORREALE**

0479/44.25.36 - [stephanie.wilmet@gov.wallonie.be](mailto:stephanie.wilmet@gov.wallonie.be)



## **Accès aux soins de santé pour tous en Wallonie : nouvel appel à projets pour améliorer, créer et développer des maisons médicales dans les zones rurales**

Dans sa déclaration de politique régionale, le Gouvernement de Wallonie a fait de l'accessibilité financière et géographique aux soins de santé une priorité. L'installation et le développement de maisons médicales dans les zones en pénurie et notamment dans les zones rurales fait partie intégrante de la feuille de l'exécutif wallon.

Au regard de ces éléments et sur proposition du Ministre-Président, Elio Di Rupo, et de la Ministre de la Santé, Christie Morreale, le Gouvernement vient de marquer son accord pour lancer un nouvel appel à projets permettant aux services de santé et principalement aux maisons médicales, d'acquérir ou d'équiper des bâtiments neufs afin de mener davantage à bien leurs missions de première ligne de soins et de faciliter l'accessibilité aux personnes à mobilité réduite.

Cet appel à projets, budgété au total à plus de 5,5 millions d'euros, sera lancé dans les prochains jours et se clôturera le 30 juin 2021.

Cette nouvelle mesure s'inscrit dans le cadre du Programme wallon de Développement rural 2014-2020 approuvé et cofinancé par la Commission européenne. Elle sera certainement la dernière financée avant l'adoption du prochain Programme Wallon de Développement Rural.

« *Le Gouvernement poursuit son objectif d'accessibilité aux soins de santé pour toutes et tous sur l'ensemble du territoire wallon, que ce soit d'un point de vue financier ou géographique. 23 soutiens concrets ont déjà été déployés pour les maisons médicales rurales, que ce soit à Trooz, Walcourt, Gembloux ou encore Saint-Hubert, etc. Ce nouvel appel à projet va permettre de continuer et d'amplifier le développement de structures de soin dans des zones plus reculées* », précisent Elio Di Rupo et Christie Morreale.

---

### **CONTACTS PRESSE :**

**Sylvain Jonckheere | Porte-parole d'Elio DI RUPO**

0495/74.97.40 – [sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be](mailto:sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be)

**Stéphanie Wilmet | Porte-parole de Christie MORREALE**

0479/44.25.36 – [stephanie.wilmet@gov.wallonie.be](mailto:stephanie.wilmet@gov.wallonie.be)



## Quel avenir pour le Triage Lavoir du Centre

### Bref historique

Le bâtiment du Triage-Lavoir de Péronnes-lez-Binche a été construit en 1954 avec l'aide des crédits Marshall. Jusqu'au milieu des années 60, il permettait de traiter 3000 tonnes de charbon par jour. Sans affectation depuis près de 60 ans, le bâtiment a déjà plusieurs fois été sauvé de la démolition.

En ce qui concerne sa gestion, elle est assurée par la SA Triage-Lavoir du Centre (TLC), créée en 2003 afin de sauver cette infrastructure de la démolition. Le bien a également été classé monument historique la même année mais l'intérieur a ensuite été déclassé en 2017.

Son actionnariat est actuellement constitué de 5 associés, chacun disposant de 20% du capital : la Wallonie, la SCRL IDEA, la SPAQUE, la SRIW et la SA privée TPF.

En janvier 2021, le Gouvernement s'est penché, sur proposition du Ministre Jean-Luc Crucke, en charge de la gestion immobilière, sur ce dossier et deux décisions ont été prises :

- Stabiliser la société, grâce notamment à l'octroi de garanties bancaires
- Faire une analyse des affectations potentielles du site avec une estimation financière tout en continuant à préparer un éventuel processus de vente (sans démolition possible).

### Quel avenir pour le Triage Lavoir du Centre ?

Afin de disposer d'une vision claire sur le passé et ses écueils et d'éclairer l'avenir, de nombreux contacts et de nombreuses rencontres ont eu lieu : Ville de Binche, IDEA, anciens mandataires ayant géré le dossier, Régie des Bâtiments, société Wanty, AWAP,...

La piste éventuelle de la vente n'est pas abandonnée et une estimation précise du site est en cours.

Un benchmark à l'international a également été réalisé pour étudier le sort réservé à certains sites techniquement ou architecturalement similaires : Zollverein en Allemagne, le Campus créatif de Luma à Arles, le site des franciscaines à Deauville, la piscine de Roubaix,... Certains de ces projets de reconversion réussie d'anciens sites industriels ont abouti suite à des partenariats publics-privés et nous montrent la voie vers une possible reconversion du site du Triage-Lavoir du Centre. Il apparaît par ailleurs que les projets de développement d'activités culturelles dans un ancien site industriel permettent de faire revivre ces sites et d'offrir un espace culturel de monstration artistique digne de ce nom.



Au vu de l'ensemble des consultations effectuées, une série de marques d'intérêt peuvent être dégagées :

- Centre de formation aux métiers de la Route
- Centre de loisir indoor
- Activités récréatives indoor
- Karting électrique aux abords du bâtiment
- Aménagement d'un Rooftop qui deviendrait élément touristique
- Installation d'une distillerie
- Hébergement d'un studio TV
- Arts du Cirque
- Hébergement d'oeuvres monumentales
- Espaces de stockage
- ...

La majorité de ces initiatives, pour la plupart privées sont conditionnées par la réalisation, au préalable, d'une série de travaux soit minimaux (stabilité et menus aménagement) ou conséquents et n'envisagent qu'une occupation partielle du site.

Au vu de ces considérations, le Gouvernement wallon a décidé de lancer un appel à manifestation d'intérêts concernant l'avenir du site du Triage-Lavoir du Centre, ouvrant la possibilité d'un partenariat public/privé. Celui-ci sera piloté par le Ministre en charge de la gestion immobilière.

---

**CONTACTS PRESSE :**

**Stéphanie Wyard | Porte-parole de Jean-Luc CRUCKE**

0473/80.66.47 – [stephanie.wyrd@gov.wallonie.be](mailto:stephanie.wyrd@gov.wallonie.be)



## Approbation du contrat de gestion de l'ASBL PoWalCo

Sur proposition du ministre des Pouvoirs Locaux Christophe Collignon, le Gouvernement wallon approuve le contrat de gestion entre la Région et l'asbl Powalco.

Cette ASBL est le gestionnaire exclusif d'un portail informatique sécurisé qui permet aux acteurs de se faire connaître, échanger les informations sur les intentions de travaux, coordonner les chantiers et assurer la gestion des autorisations.

Le principal objectif poursuivi par la mise en place et la gestion de cette plateforme est d'assurer la sécurité des travaux effectués en voirie ou aux abords des cours d'eau en évitant les accidents, comme celui par exemple, qui s'est produit voici quelques années à Ghislenghien.

La coordination des chantiers assurée par cette plateforme permet également de mieux planifier les travaux et d'éviter les ouvertures de voiries intempestives, ce qui réduit la nuisance pour les riverains qu'ils soient particuliers, entreprises ou commerçants. En coordonnant et en identifiant mieux les chantiers, les autorités locales et régionales ainsi que les citoyens peuvent être mieux informés.

[www.powalco.be](http://www.powalco.be) - Ce site a prouvé toute son efficacité !

- Par une plus grande transparence en identifiant les opérateurs ;
- Par des économies d'échelle tant pour les communes que pour les entrepreneurs ;
- Et enfin via une meilleure coordination au travers d'une véritable base de données des impétrants.

**Au total à ce jour, l'ASBL Powalco compte quelque 333 utilisateurs.**

Pour l'année 2020, la plateforme répertorie près de 95.000 chantiers, dont 25% sont « coordonnés ». Les autres étant des chantiers « simples » qui n'impliquent pas de coordination ou d'autorisation comme les raccordements d'un particulier à un réseau d'égouttage.

**Pour le ministre Christophe Collignon :** « *La mise en œuvre effective de ce contrat de gestion va dorénavant largement participer à la sécurisation administrative et financière du dispositif prévu par le décret du 30 avril 2009\*, notamment au travers des principes de service public (mutabilité, efficience, transparence, « orientation bénéficiaires », ...) et de bonne gouvernance. Cela s'inscrit clairement dans notre volonté de rendre de plus grande transparence et d'efficacité du service public. Un gain de temps et d'argent pour les communes, au bénéfice des citoyens ».*

\* **Décret** relatif à l'information, la coordination et l'organisation des chantiers, sous, sur ou au-dessus des voiries ou des cours d'eau

---

### CONTACTS PRESSE :

**Olivier Rubay | Porte-parole de Christophe COLLIGNON**

0473/94.63.14 – [olivier.rubay@gov.wallonie.be](mailto:olivier.rubay@gov.wallonie.be)



## Traitement des eaux usées : primes revues à la hausse pour les particuliers

Les stations d'épuration autonomes représentent la seule solution pour le traitement des eaux usées dans les zones où il n'y a pas de raccordement possible à l'égouttage collectif. Or, ces systèmes d'épuration ont un impact direct sur la qualité de l'eau de tous les Wallons. Il fallait donc un coup de pouce aux citoyens pour installer ces stations d'épuration. Ce sera bientôt chose faite puisque le Gouvernement de Wallonie a validé en deuxième lecture et sur proposition de la Ministre de l'Environnement Céline Tellier, un projet de hausse des primes pour les particuliers lors de l'installation de système d'épuration individuel. Ces primes représenteront jusqu'à 80% du coût du système d'épuration individuel en zones prioritaires.

La Ministre de l'Environnement, Céline Tellier, poursuit un double objectif avec cette hausse des primes : encourager l'installation d'un système d'épuration pour les habitants des zones prioritaires par des primes incitatives et mieux cibler les zones prioritaires en accélérant leur identification. Pour rappel, il s'agit de zones de préventions des captages, de zones en amont des zones de baignade, de masses d'eau de surface en zone rurale ou situées en zones NATURA 2000. Ces systèmes d'épuration auront donc un impact direct sur la qualité de l'eau de tous les Wallons.

Pour rappel également, l'épuration autonome est obligatoire dans ces zones prioritaires. Pour la rendre effective, la prime régionale a été portée à 6.000€ par installation (pour 5 équivalents habitants, hors majorations). Et pour les ménages dont le revenu imposable est inférieur à 97.700€ par an, la prime pourra être supérieure et atteindre 80% du montant total des travaux. Une surprime de 1.000€ (au lieu de 700€ actuellement) est également prévue pour les systèmes d'épuration extensifs (lagunage, moins consommateur d'énergie, etc.).

Cette mesure est plus équitable pour les zones qui ne peuvent être raccordées à l'égouttage collectif. Cette nouvelle prime va en effet permettre que le coût à charge du propriétaire pour une station autonome corresponde désormais au coût moyen pour un raccordement aux égouts.

À noter que les primes en dehors des zones prioritaires augmentent également, elles passent de 1.000€ à 1.500€ pour une installation volontaire, et restent fixées à 3.500€ pour une installation imposée par la commune.

L'entrée en vigueur de ces modifications est prévue après avis du Conseil d'état et validation définitive pour la fin de l'été.

Enfin, pour rappel, à l'initiative de la Ministre Tellier, **12 millions d'euros** ont également été prévus par le Gouvernement en décembre dernier pour que **la SPGE puisse améliorer la connaissance de la cartographie et de l'état du réseau d'égouttage**, en priorité dans les zones où les masses d'eau sont impactées par le manque d'épuration.

Pour Céline Tellier : « *En augmentant la prime pour les stations d'épuration individuelles, nous visons une amélioration de la qualité écologique des eaux de surface en milieu rural. Nous voulons également diminuer le coût d'installation pour le citoyen et l'encourager dans ses démarches d'assainissement des eaux usées. Par ailleurs, les systèmes d'épuration naturels (lagunages) et moins consommateurs d'énergie seront davantage soutenus.* »

---

### CONTACTS PRESSE :

**Nathalie Guilmin | Porte-parole de Céline TELLIER**

0499/20.70.16 – [nathalie.guilmin@gov.wallonie.be](mailto:nathalie.guilmin@gov.wallonie.be)





## **CONTACTS PRESSE**

### **CABINET D'ELIO DI RUPO**

Sylvain Jonckheere | Porte-parole  
0495/74.97.40 – [sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be](mailto:sylvain.jonckheere@gov.wallonie.be)

### **CABINET DE WILLY BORSUS**

Pauline Bievez | Porte-parole  
0477/38.45.01 – [pauline.bievez@gov.wallonie.be](mailto:pauline.bievez@gov.wallonie.be)

### **CABINET DE PHILIPPE HENRY**

Sandra Guily | Porte-parole  
0486/32.35.34 – [sandra.guily@gov.wallonie.be](mailto:sandra.guily@gov.wallonie.be)

### **CABINET DE CHRISTIE MORREALE**

Stéphanie Wilmet | Porte-parole  
0479/44.25.36 – [stephanie.wilmet@gov.wallonie.be](mailto:stephanie.wilmet@gov.wallonie.be)

### **CABINET DE JEAN-LUC CRUCKE**

Stéphanie Wyard | Porte-parole  
0473/80.66.47 – [stephanie.wyard@gov.wallonie.be](mailto:stephanie.wyard@gov.wallonie.be)

### **CABINET DE CHRISTOPHE COLLIGNON**

Olivier Rubay | Porte-parole  
0473/94.63.14 – [olivier.rubay@gov.wallonie.be](mailto:olivier.rubay@gov.wallonie.be)

### **CABINET DE VALERIE DE BUE**

Jean-Philippe Lombardi | Porte-parole  
0479/86.05.95 – [jean-philippe.lombardi@gov.wallonie.be](mailto:jean-philippe.lombardi@gov.wallonie.be)

### **CABINET DE CELINE TELLIER**

Nathalie Guilmin | Porte-parole  
0499/20.70.16 – [nathalie.guilmin@gov.wallonie.be](mailto:nathalie.guilmin@gov.wallonie.be)